



Publié par le Centre International  
de Référence pour les droits de l'enfant  
privé de famille

# Bulletin mensuel

N° 181  
Mai 2014

## EDITORIAL

### Adoption d'enfants grands: Un projet à la hauteur des besoins des enfants ? (1ère partie)

*Si le nombre d'enfants grands proposés à l'adoption internationale augmente, qu'en est-il des capacités des acteurs de l'adoption à mener à bien ces projets spécifiques ? Le SSI/CIR, qui avait entamé ce travail en 2008<sup>1</sup> déjà, vous invite à aborder dans un premier temps la perspective de l'enfant, puis celle des parents (2ème partie dans le prochain édito).*

Parallèlement à une diminution constante des adoptions internationales amorcée en 2005, l'âge des enfants adoptés n'a quant à lui cessé d'augmenter (voir bulletins n°7-8/2008, n°10/2010, n°9/2011). Les chiffres sont révélateurs: *du côté des pays d'accueil*, en France 25% des enfants adoptés en 2011 avaient plus de 5 ans, 30% en 2012 et 33% en 2013<sup>2</sup>. En Italie, l'âge des enfants adoptés à l'international a connu une croissance constante entre 2000 et 2011 et se situe entre 5 et 6 ans<sup>3</sup>. En Suisse, 41% des enfants adoptés à l'international en 2011 avaient plus de 5 ans, 53% en 2012<sup>4</sup>. *Du côté des pays d'origine*, en 2012, 41% des enfants péruviens adoptés au plan national et international avaient entre 6 et 17 ans<sup>5</sup>, en Lituanie 51% des enfants avaient entre 7 et 14 ans<sup>6</sup>. Au Burkina Faso et au Chili, respectivement 45%<sup>7</sup> et 81%<sup>8</sup> des enfants adoptés à l'international avaient plus de 5 ans. Face à cette réalité, des dispositifs ont-ils été mis en place par les pays pour favoriser le succès de ces adoptions particulières ?

#### Des facteurs de définition divergents

Parmi les défis que soulèvent ces adoptions, peuvent être mentionnées les grandes divergences concernant les facteurs définissant un enfant grand. Cette situation est flagrante en ce qui concerne l'âge de l'enfant: ainsi au Burkina Faso, un enfant est considéré comme grand à partir de 2 ans, en

République tchèque cet âge s'élève à 3 ans, en Inde et au Chili à 5 ans, en Afrique du Sud à 6 ans, en Lituanie à 8 ans et en Colombie et au Pérou à 9 ans<sup>9</sup>. Outre ce facteur le plus évident, d'autres interviennent tels que le développement de l'enfant et sa personnalité, sa capacité à s'adapter et à créer un lien solide avec des adultes, son histoire de vie et ses origines.

Ce dernier point renvoie notamment à l'identité culturelle de l'enfant qui, avec son âge, va occuper une place plus importante. Ainsi, un enfant plus âgé aura déjà acquis un certain bagage culturel dont il devra se détacher dans une certaine mesure à son arrivée dans le pays d'accueil. Lorsque l'enfant provient par exemple d'un pays où la conception de la famille est clanique, ou qu'il a grandi au sein d'une famille présentant plusieurs figures parentales, il va devoir se défaire d'un tel modèle et apprendre à vivre au sein d'une famille nucléaire réduite. Il en va de même pour les enfants grands ayant passé une grande partie de leur vie en milieu institutionnel. Ce passage peut s'avérer encore plus difficile s'il se retrouve enfant unique par exemple. La question de la langue mérite également une attention spécifique dans le cadre de l'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement et l'apprentissage scolaire (voir p.5). Un dialogue approfondi entre les



professionnels accompagnant l'enfant et les futurs parents est dès lors nécessaire afin de travailler ensemble ces différences et d'outiller au mieux la future famille. C'est dans cet esprit de coopération étroite que le programme Enfant en Recherche de Famille, lancé en 1981 par Enfance et Famille d'Adoption, est mis en œuvre en partenariat avec les organismes en charge des enfants séparés de leur famille (voir bulletin 04/2012)<sup>10</sup>.

### Des obstacles persistants

Pays d'accueil comme pays d'origine sont confrontés au même obstacle: la majorité des candidats adoptants souhaite adopter en priorité des enfants jeunes et en bonne santé pour des raisons diverses telles que le désir de partager les premières fois de l'enfant (premiers pas, premiers mots, etc.) ou encore la peur de ne pas être en mesure de répondre à l'attention plus importante que requiert un enfant grand. Cette tendance est toutefois en train d'évoluer graduellement dans certains pays comme le Chili et l'Inde où, selon l'Autorité centrale d'adoption, un changement d'attitude des parents indiens à l'égard des enfants plus âgés est observé, en raison notamment de la longue liste d'attente en matière d'adoptions nationales. De plus, plusieurs pays ont lancé des initiatives visant à promouvoir l'adoption des enfants présentant des besoins spécifiques, incluant les enfants grands. Outre les exemples fournis en page 9, peuvent être également cités le programme « *LLamado Especial* » mis en place au Chili en 2010, qui prévoit un renversement des flux de dossiers pour ce type d'adoption, les campagnes médiatiques de sensibilisation menées en Lituanie, etc<sup>11</sup>.

### Des adoptions respectueuses des besoins de l'enfant?

Pour répondre aux besoins de l'enfant, ces projets spécifiques d'adoption doivent d'une part faire l'objet d'une décision éclairée de la part des parents adoptifs, il s'agit de ne pas se

tourner vers ces enfants par défaut. D'autre part, la préparation fournie à ces enfants doit être adaptée à leur âge et à leur degré de maturité. Cette dernière va en effet jouer un rôle essentiel dans la capacité de l'enfant à relever les défis liés à ses nombreuses expériences passées et à son intégration dans une nouvelle famille permanente (voir p.5 et 8). Plusieurs éléments de cette préparation devraient idéalement être abordés et clarifiés tels que la construction identitaire (voir p.3), le processus de transmission d'information à l'enfant, le recueil de son opinion, la façon dont sa participation est envisagée. La préparation de l'enfant doit notamment prendre en compte les spécificités de ce type d'adoption et s'adapter au cas par cas. Par exemple, lorsque l'enfant grand s'avère être l'ainé d'une fratrie et a assumé la responsabilité de ses plus jeunes frères/sœurs pendant un certain temps, la préparation devra traiter la question de l'intégration dans la famille adoptive et de la dynamique familiale dans un tel contexte. Bien que certains pays d'origine aient connu d'importants développements dans ce domaine (voir p. 3 et 5), des lacunes existent encore.

**Si l'adoption des enfants grands s'inscrit clairement dans l'avenir de l'adoption internationale, pays d'accueil et d'origine doivent travailler ensemble pour continuer à outiller les acteurs de l'adoption et accompagner au mieux les enfants et les parents dont les compétences et ressources vont être fortement sollicitées pour mener à bien ces projets de vie. Finalement, adopter un enfant grand n'est-ce pas donner tout son sens à l'adoption comme mesure de protection d'un enfant qui en a un réel besoin ?**

L'équipe du SSI/CIR  
Mai 2014

